

# IFMS

Institut de Formation  
aux Métiers de la Santé



## PROJET PEDAGOGIQUE / IFAS



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
Action de formation

## SOMMAIRE

I- Les orientations de la formation	page 3
II- La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés: les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier	page 5
III- La stratégie de développement de l'offre numérique: plateforme dédiée, outils de communication à distance, mise à disposition des élèves et étudiants de matériel informatique adapté	page 9
IV- Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	page 10
V- La stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant ou de l'élève en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné	page 11
VI- Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap	page 14
VII- L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours	page 16
VIII- La planification de l'alternance	page 25
IX- La liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires	page 25
X- Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil	page 25
XI- Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages par les étudiants ou élèves	page 28
XII- Les prestations offertes à la vie étudiante	page 28
XIII- Les indicateurs d'évaluation du projet	page 29

## **I- Les orientations de la formation**

Le projet de l’Institut de Formation aux Métiers de la Santé (I.F.M.S.) de l’Etablissement Public de Santé Mentale (E.P.S.M.) de la Somme s’inscrit dans le cadre de la politique nationale de santé issue des lois relatives à :

- La modernisation du système de santé (Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016),
- La Stratégie nationale de santé 2018-2022,
- L’organisation et à la transformation du système de santé (loi n°2019-774 du 24 juillet 2019),
- L’amélioration de l’accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (loi n° 2023-379 du 19 mai 2023).

Ce projet se veut être en adéquation avec l’ancrage à l’enseignement supérieur des instituts de formations paramédicaux et, en cohérence avec le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales des Hauts de France et le Projet d’Etablissement de l’Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme. Il est élaboré dans une dynamique de co-construction au sein de l’équipe pédagogique et est communiqué à la rentrée aux étudiants par les formateurs de l’institut.

Il prend en compte les textes réglementaires, la population concernée, l’environnement, les atouts et contraintes de l’institution et l’évolution de l’offre de soins. Il s’articule autour de la construction du parcours de l’apprenant et de la mise en œuvre du dispositif de formation par l’équipe pédagogique.

La mise en œuvre quotidienne de ce projet à caractère éolutif requiert l’implication de l’ensemble des acteurs extérieurs et intérieurs (étudiants, formateurs et professionnels encadrants) concourant à la formation afin de faciliter l’acquisition des compétences infirmières, indispensables à l’exercice professionnel.

Le projet de l’institut s’appuie sur des valeurs humanistes, telles que le respect, la bienveillance, la reconnaissance de l’autre dans sa différence, le droit à la dignité, l’altruisme, l’écoute et l’empathie, sur des valeurs professionnelles telles que l’engagement, la responsabilité, l’honnêteté, l’éthique, le respect des règles déontologiques et le sens du travail en équipe.

Soucieux de garantir une qualité de formation, l’institut s’inscrit dans une démarche constante d’amélioration de son offre pédagogique, d’accompagnement à la réussite et de qualité de vie en formation avec une approche socioconstructivisme et connectivisme. Pour cela, elle s’appuie sur une dynamique de démarche projet, décliné dans les annexes du présent document.

La formation est conçue autour de concepts fondamentaux guidant l’apprentissage clinique.

Notre projet de formation s’appuie sur les orientations retenues dans le projet d’Etablissement de l’E.P.S.M. de la Somme.

Ce dernier souhaite développer son axe formation dans le cadre d’une dynamique orientée vers les objectifs suivants :

### **1) Entretenir le partenariat I.F.M.S. (I.F.S.I. / I.F.A.S) / Lieux de stage :**

- Développer une formation commune Formateurs / Tuteurs ;
- Formaliser un groupe de travail institutionnel pérenne entre Formateurs et Tuteurs de l’EPSM de la Somme sur la thématique de l’encadrement des étudiants en stage ;

- Renforcer l'action de formation continue s'adressant spécifiquement aux Formateurs et Tuteurs de stage des établissements du territoire, intitulée « Accueil et encadrement des étudiants en soins infirmiers en stage (4 jours) » ;
- Poursuivre les visites de stages à chaque période de stage pour l'ensemble des étudiants et en fonction de leur besoin ;
- Accroître la professionnalisation du parcours de formation et la collaboration avec les équipes professionnelles du domaine des soins en favorisant leur présence dans l'enseignement, les évaluations et le travail de fin d'études.

## **2) Accroître et optimiser la connaissance de la formation et de la profession :**

- Promouvoir la connaissance et la reconnaissance de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (l'un des indicateurs d'évaluation du niveau de connaissance et reconnaissance de l'I.F.M.S. de l'E.P.S.M. de la Somme étant le taux de recommandation de notre institut)
- Promouvoir et favoriser la présence des Cadres de Santé Formateurs dans les lycées du département, ainsi qu'au Salon de l'étudiant;
- Organiser annuellement une journée portes ouvertes dans le but de présenter et promouvoir l'institut et la formation,
- Promouvoir l'engagement de l'I.F.M.S. de l'EPSM de la Somme sur l'accès à la formation, la formation et le métier en collaboration avec l'association du CEFIEC ;

## **3) Poursuivre la mise en œuvre du référentiel de formation :**

### **•Versus professionnalisation :**

- Renforcement du partenariat entre l'I.F.M.S. et les lieux de stage (organisation du salon de l'emploi depuis deux ans).
- Renforcer la professionnalisation des apprenants par le biais du développement de la simulation en santé ;
- Mutualiser les enseignements avec la formation infirmière, pour amorcer le travail en collaboration ;

## **4) Renforcer les compétences de l'équipe :**

- Entretenir l'accès aux formations diplômantes pour les professionnels permanents de l'Institut de Formation: Diplômes Universitaires, Licences, Masters (17 professionnels sont titulaires ou en cours de finalisation d'un parcours de Master),
- Développer les compétences de l'équipe en ingénierie pédagogique en proposant des actions ciblées dans ce domaine ;
- Renforcer les compétences en pédagogie active en lien avec l'espace dédié à la simulation en santé,
- Entretenir la démarche qualité au sein de l'I.F.M.S. avec maintien du niveau de certification sans réserve Qualiopi obtenu en 2021 et renouvelé en 2024).

## **II- La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés : les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier**

### **Le projet de formation de l'institut**

Nous faisons nôtres les finalités de la formation et les principes pédagogiques énoncés dans l'arrêté du 10 juin 2021 modifié et nous réaffirmons nos intentions pédagogiques pour une formation Aide-soignante de qualité orientée vers le développement constant de compétences garantissant le champ professionnel.

La profession d'aide-soignant puise ses valeurs dans l'approche humaniste et parmi ces dernières, l'équipe pédagogique de l'I.F.M.S. a choisi de privilégier les fondamentaux du tel que le respect, la tolérance et le sens des responsabilités en favorisant tout particulièrement :

- Le respect de l'autre,
- L'esprit d'équipe,
- La rigueur.

Nos axes de progrès pour les 5 années à venir en lien avec les orientations nationales, le schéma régional des formations sanitaires et sociales des Hauts de France, nos tutelles (l'E.P.S.M. de la Somme, l'A.R.S., le Conseil Régional et la D.R.E.E.T.S.) et la totalité de nos partenaires (l'UPJV et les lieux de stages) sont donc orientés vers :

#### **1) Finalité de la formation :**

Dans un contexte environnemental complexe et en perpétuelle évolution, la finalité de la formation dispensée est :

- De garantir la qualité et la sécurité des soins apportés à la population en délivrant une formation de qualité ;
- D'accompagner les apprenants à devenir des professionnels compétents, réfléchis, autonomes et responsables ;
- De les accompagner dans l'élaboration progressive de leur identité professionnelle et de leur projet professionnel ;
- De les accompagner à devenir des professionnels en capacité de s'adapter aux évolutions des différents contextes, des politiques et des besoins de santé.

#### **2) Les objectifs :**

- Continuer la mise en œuvre du référentiel de formation en y intégrant les évolutions réglementaires et notamment la notion de blocs de compétences
  - Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
  - Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
  - Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
  - Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
  - Bloc 5 ; Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

- Favoriser l'évolution du dispositif de formation et de l'Institut;
- Poursuivre et optimiser la dynamique entre les I.F.A.S. ;
- Poursuivre la Co-construction avec des partages d'enseignements entre les déroulés de formation I.F.S.I. et I.F.A.S. ;
- Développer la pluridisciplinarité et la mutualisation des enseignements entre l'I.F.S.I. et l'I.F.A.S.
- Favoriser l'ouverture et le partenariat avec les instituts du territoire et avec le secteur médico-social ;

### **3) Les postulats :**

Nos intentions pédagogiques s'appuient sur :

- Une ingénierie pédagogique construite en équipe, reposant sur les compétences individuelles et collectives axée sur une démarche qualité et une réflexion éthique ;
- Un projet centré sur l'apprenant et sur l'individualisation des parcours de formation reconnaissant à l'apprenant un statut d'adulte en formation ;
- Un accompagnement et un suivi personnalisé de l'apprenant tout au long de son parcours de professionnalisation ;
- L'alternance comme dispositif de formation contribuant au développement de compétences et le travail en partenariat avec les professionnels accueillant les apprenants en stage ;
- Des objectifs opérationnels déclinés au travers des différents blocs de compétences ;
- La diversification des méthodes pédagogiques amenant l'apprenant à devenir un professionnel réfléchi capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul ou en équipe pluri professionnelle ;
- Une connaissance fine du parcours de formation des apprenants en identifiant les points de rupture possibles proposant des pistes de solutions visant à favoriser l'aide à la réussite ;
- La mise en place d'un diagnostic pédagogique avec des suivis pédagogiques dès le début de la formation permettent d'évaluer le niveau des connaissances des apprenants et d'optimiser l'accompagnement pédagogique individualisé.

### **4) Les moyens mis en œuvre pour atteindre nos objectifs :**

- Une recherche permanente dans le domaine du management et de la pédagogie ;
- Une anticipation permanente des projets, des besoins et de l'évolution de la formation ;
- Une optimisation des ressources allouées (humaines, financières et matérielles) ;
- Un plan d'investissements ciblés permettant d'offrir aux apprenants un dispositif favorisant la réussite.
- Un partenariat est établi avec la Maison d'Accueil Spécialisé La Villa Samahra :
  - Enseignements théoriques à l'Institut,
  - Mise en pratique sur la MAS des techniques d'ergonomie utilisant des matériels spécifiques (rails de plafond, coussins de positionnement, verticalisateur, etc.) avec l'ergothérapeute de la structure.,

- Travail sur le raisonnement clinique à partir des dossiers des résidents, de la rencontre avec les différents professionnels ainsi qu'avec les résidents eux-mêmes,
  - Réalisation de 4 temps d'activités thérapeutiques avec un groupe de résidents choisis par les professionnels de la MAS,
  - Evaluation du M9 « Traitement des informations » par la réalisation d'une macro-cible et de transmissions ciblées à l'oral,
  - Réalisation d'une sortie de fin d'année avec l'ensemble des élèves, des résidents et des professionnels.
- Les objectifs sont :
- Remobilisation de l'ensemble des modules travaillés en formation théorique,
  - D'améliorer l'apprentissage du raisonnement clinique,
  - De favoriser l'appétence des apprenants à travailler dans le secteur médico-social.
- Des outils ludiques pour l'appropriation de l'orthographe et faciliter la construction de leur évaluation seront mis à la disposition des élèves aides-soignants comme le projet Voltaire (e-learning). L'objectif étant l'approfondissement de la langue française et de fait l'amélioration de la traçabilité dans les dossiers de soins.
- L'utilisation des neurosciences afin de consolider les connaissances en vue de la professionnalisation de l'apprenant. Les apprenants sont sensibilisés aux neurosciences et aux méthodes de révisions individualisées permettant d'ancrer les connaissances dispensées durant la formation.
- L'utilisation du numérique et des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) via différents supports tel que :
- MescoursJV qui permet de télécharger les supports de cours, des dossiers de commande de travaux et de déposer les productions des apprenants en un temps déterminé, la réalisation de quizz permettant l'ancre des connaissances,
  - « Application collection aide-soignante » développée par Simforhealth : remobilisation des apprentissages grâce à la simulation en santé via le téléphone mobile.
- La mutualisation de certains enseignements avec les étudiants infirmiers de L1 ayant pour objectif la co-construction des savoirs et développer l'entraide.

- L'analyse des pratiques professionnelles (retour de stage), représentant un temps spécifique de la formation qui s'appuie sur l'expérience vécue en stage. Ces séances permettent l'expression d'une situation qui interpelle l'élève. Grâce à l'échange et à la confrontation des points de vue avec l'autre, le groupe décortique cette situation pour mieux la comprendre. Ce travail permet d'engager une réflexion individuelle et collective afin de proposer des axes d'amélioration de leur pratique. Cet échange favorise l'expression synthétique, l'écoute, le non-jugement, la tolérance, et l'implication (une situation peut être déjà vécue par d'autres, dans d'autres contextes). La posture réflexive contribue à la construction de l'identité professionnelle. Une posture réflexive est adoptée lors de ces séances pour permettre à l'apprenant d'établir une liaison entre savoirs et actions afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle.

La pratique réflexive amène l'apprenant à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive tout en créant des liens avec les connaissances pour analyser l'action pendant qu'elle se déroule ou après qu'elle se soit déroulée.

- Les situations de soins : Elles sont abordées en stage par le biais d'une commande qui permettra aux apprenants de développer une réflexivité et ainsi réaliser de façon efficiente un raisonnement clinique. Cette commande est retravaillée avec le formateur référent de façon individualisée lors de chaque visite de stage.
- Les outils liés aux stages : Le livret de stage ou port folio sera complété par l'élève au fur et à mesure de sa formation.

Pour les apprentis, le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation permet de déterminer les périodes de stage réalisées chez l'employeur et celles réalisées dans d'autres structures.

Les visites de stages permettront d'apprécier l'évolution des acquisitions de compétences et la posture adoptée par l'apprenant.

- Le suivi pédagogique des élèves a lieu au minimum deux fois dans l'année et plus si besoin à l'initiative des formatrices ou sur demande des EAS.

Aussi, une régulation peut être également effectuée par les délégués de promotion (élus dans les quarante premières heures de formation).

C'est un temps dédié en institut qui permet l'échange avec le groupe. Les problématiques organisationnelles et fonctionnelles y sont traitées, en prévision de la Section relative aux Conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

Ce temps de rencontre avec les formateurs est indispensable au bon déroulement de la formation et des informations importantes sont transmises aux apprenants. Il peut être aussi un temps de rappel du cadre de la formation.

- Conseil de vie étudiante: Deux fois dans l'année, ce conseil se réunit, c'est un organe consultatif qui traite des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut.

### **III- La stratégie de développement du numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, mise à disposition des élèves et étudiants de matériel informatique adapté**

Depuis plusieurs années, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de l'E.P.S.M. de la Somme s'est engagé dans le développement du numérique afin de répondre aux besoins des professionnels et des étudiants et élèves accueillis au sein de son établissement.

Ce développement du numérique s'articule autour de 2 axes centrés sur le développement des compétences :

- Développement des compétences des professionnels au bon usage du numérique dans ses pratiques professionnelles,
- Développement des compétences des étudiants et élèves au bon usage et à l'apprentissage par le biais du numérique.

Pour cela, l'I.F.M.S. s'est fixé plusieurs objectifs :

- Versus développement des compétences des professionnels
  - o Analyser le contexte afin d'évaluer les besoins (matériels existants, ressources humaines, niveau de formation des professionnels, partenaires existants, budget alloué),
  - o Concevoir un plan de développement à partir de l'analyse du contexte (plan d'investissement, plan de formation des professionnels),
  - o Réaliser le plan de développement avec déploiement des moyens alloués,
  - o Evaluation du plan développement et des moyens déployés à partir d'indicateurs (financier, développement des compétences des différents acteurs, satisfaction des acteurs)
- Versus développement des compétences des élèves
  - o Analyser le contexte afin d'évaluer et répondre aux besoins et aux attendus induits par la formation,
  - o Concevoir et réaliser des projets de formation permettant de développer les compétences des étudiants et élèves en tenant compte des ressources humaines et matériels
  - o Evaluer l'acquisition des compétences par les élèves

Les moyens alloués permettant d'atteindre les objectifs :

- Pour le développement des compétences des professionnels
  - o Ressources humaines : maintien d'un ETP d'un référent informatique au sein de l'I.F.M.S., formateurs extérieurs intervenants dans le cadre de formation à l'utilisation des outils numériques

- Ressources matérielles : PC individuel équipé des logiciels de bureautique à disposition des professionnels utilisation d'une plateforme de gestion administrative et pédagogique (Epsilon pour les formations IDE et AS), plateforme MescoursJV de l'UPJV, plateforme ADEL du CRD de l'institut, plateforme du Conseil régional, ...), outil de gestion documentaire interne (Gestion doc), Logiciels Simforhealth, Voltaire,
- Réseau intranet et internet,
- Formation des professionnels à l'utilisation des outils numériques,

- Pour le développement des compétences des élèves
  - o Ressources humaines : référent informatique de l'institut, équipe administrative et pédagogique formés à l'utilisation des outils numériques,
  - o Ressources matérielles : salle informatique, PC au CRD, réseau WIFI, Plateforme portail documentaire du CRD, plateforme My Komunote ifsi et ifas, MescoursJV de l'UPJV, Logiciel Simforhealth, Voltaire,
  - o Formation à l'acquisition des compétences professionnels des élèves : intégration des outils numériques dans la conception des projets d'unités d'enseignement et notamment du projet d'enseignement du numérique en santé, utilisation du numérique en simulation en santé.

#### Les perspectives :

Dans le cadre de la collaboration avec l'UPJV et le CHU Amiens Picardie, les instituts de formation du territoire intégrés dans le Groupement de Coopération Sanitaire IFSI de Picardie travaille à l'élaboration de la plateforme « PRIMANS » qui permettra de dispenser aux étudiants et élèves ainsi qu'aux professionnels des modules de formation favorables à l'acquisition et au renforcement de compétences.

### **IV- Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation**

La programmation de l'année de formation s'articule autour d'une alternance intégrative « cours-stage », répartis en 22 semaines de formation théorique et pratique et 22 semaines de formation en milieu professionnel.

La formation vise l'acquisition progressive par l'apprenant des 5 blocs de compétences prescrit par l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Pour ce faire l'approche pédagogique par compétence implique un recentrage sur le cœur du métier de l'aide-soignant. Cette logique repose sur trois paliers d'apprentissage « *comprendre, agir et transférer* », par conséquent l'apprenant doit avoir acquis les savoirs et les savoirs faire à la fois pour comprendre les situations de soin et pourvoir « *agir* » en mobilisant de façon pertinente ses connaissances puis de « *transférer* » ses acquis dans des situations de soins nouvelles.

Il s'agit d'une alternance intégrative où l'apprenant, le formateur et les professionnels agissent lors d'une combinaison des logiques qui leur sont propres :

L'apprenant : l'apprentissage demeure un acte volontaire qui nécessite un effort, un engagement puis progressivement l'apprenant devient responsable autonome et réflexif afin de construire ses compétences professionnelles attendues.

Le formateur s'appuie sur une stratégie pédagogique de construction des savoirs en situation. Il accompagne l'apprenant à développer ses capacités d'analyse et de questionnement à partir de situation clinique en mobilisant ses connaissances et ses expériences antérieures.

Les professionnels des lieux de soins, tuteurs de stage ou encadrant de l'apprenant pendant sa formation clinique forme les apprenants à la prise en soins des patients.

La professionnalisation représente le fil conducteur de l'année de formation. Dans la continuité des acquisitions, ce dernier s'articule autour de concepts tels que : **l'autonomisation, la responsabilisation, la construction de l'identité professionnelle et la posture réflexive**.

## **V- La stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant ou de l'élève en lien avec les attentes de l'employeur et / ou du financeur concerné**

Dans le contexte de la formation, l'I.F.M.S. développe depuis de nombreuses années un accompagnement des étudiants ou élèves afin de répondre aux besoins d'ordre : administratif, financier, médicosocial et pédagogique. Cet accompagnement s'adresse à l'ensemble des étudiants ou élèves en formation initiale ou par apprentissage.

La réponse aux besoins administratif, financier, médicosocial est assurée par la direction de l'institut et le secrétariat et permet de / d':

- Contrôler la conformité du dossier des étudiants ou élèves en formation,
- Accompagner les étudiants ou élèves dans leurs démarches administratives et / ou financières (demande de bourse, fond d'aide d'urgence, ...),
- Assurer le suivi médical par le biais du service de santé au travail de l'E.P.S.M. de la Somme,
- Orienter les étudiants vers le Service de Santé des Etudiants de l'Université Picardie Jules Verne afin qu'ils puissent consulter des professionnels de santé en fonction des problématiques rencontrées :
  - o Consultation avec Médecin, Psychologue, Diététicienne, Assistante Sociale, ...
  - o Consultation médicale permettant de proposer des aménagements de formation au regard d'un handicap temporaire ou permanent
- Proposer aux étudiants ou élèves le souhaitant un hébergement au sein de son foyer en fonction des disponibilités.

La réponse aux besoins pédagogiques est assurée par la direction et l'équipe pédagogique de l'institut et permet de / d':

- Dispenser un accompagnement pédagogique par le biais de l'accompagnement pédagogique individualisé (A.P.I.) et du suivi pédagogique individuel

L'A.P.I., d'une durée de 35 heures à réaliser dans les 3 premiers mois de la formation, il permet la réalisation d'un diagnostic des capacités de lecture, d'écriture et de compréhension arithmétique mais aussi des capacités d'utilisation des outils numériques. A partir de celui-ci, le formateur identifie les éléments spécifiques, nécessaires à la progression de l'apprenant.

Les suivis pédagogiques individuels représentent des temps particuliers donnant lieu à la pose d'un rendez-vous entre le formateur référent et l'élève. Ces rendez-vous sont au minimum au nombre de trois :

- o Le premier en tout début de formation afin de formuler le diagnostic pédagogique de l'apprenant.
- o Le second rendez-vous est fixé courant du mois de Janvier afin de faire un état des lieux sur les compétences et connaissances acquises. D'autres rendez-vous peuvent se réaliser à la demande de l'apprenant ou du formateur,
- o En fin d'année un document de suivi pédagogique est à compléter en version papier afin de préparer la professionnalisation de l'élève.

Centré sur l'apprentissage de l'élève, le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve. Ainsi, l'ensemble des objectifs évaluables peuvent être définis. Cet espace de parole permet un réel échange. Il aide le formateur à mieux connaître et comprendre l'élève pour optimiser l'accompagnement dans sa singularité. Le formateur peut bénéficier des réflexions de l'élève concernant la formation et son accompagnement. Ces entretiens permettent l'élaboration d'un dossier pédagogique individualisé et un bilan complet, servant de base concrète de travail et d'évolution.

Lors de ces entretiens, l'élève auto évalue l'acquisition de ses compétences permettant de suivre l'évolution de sa formation.

- Proposer au regard des neurosciences des méthodes et outils d'apprentissage favorisant la notion d'ancre, de transfert des connaissances (simulation en santé, outils numériques (Wooclap...) plateforme numérique (Simforhealth pour IDE et EAS),
- Accompagner les étudiants ou élèves en stage par la réalisation systématique par les formateurs(trices) de visite lors de chaque stage.

De même, dans le cadre de la formation Aide-soignante, l'institut de l'E.P.S.M. de la Somme s'est inscrit dans un processus de formation par apprentissage.

Pour cela, il collabore au titre d'Unité de Formation par Apprentissage (U.F.A.) avec un Centre de Formation par Apprentissage (C.F.A.) :

- Le CFA « Formasoins » situé à Boves (département 80)

Cette collaboration permet d':

- Identifier les étudiants souhaitant réaliser leur parcours de formation par le biais de la formation par apprentissage,
- Réaliser un test de positionnement favorable à l'identification des besoins du futur apprenti,
- Déterminer en collaboration avec l'employeur le parcours de l'apprenti au regard des exigences induites par le référentiel de formation et requises pour la pratique de l'exercice du métier d'aide-soignant,
- Favoriser l'insertion professionnelle chez l'employeur par le biais des périodes de stages.

Le suivi du parcours de l'apprenti est assuré par :

- Le C.F.A. pour l'aspect administratif du dossier de l'apprenti associant l'UFA, l'aspect relationnel entre les acteurs (lien employeur / apprenti, lien employeur / U.F.A., lien C.F.A. / U.F.A.)
- L'U.F.A. pour l'aspect pédagogique par le biais d'un référent de suivi pédagogique chargé de l'accompagnement et de l'évaluation personnalisé de l'apprenti à l'institut et en stage,
- L'employeur pour le suivi en stage par le biais du maître de stage, chargé de l'accompagnement et de l'évaluation de la progression dans l'acquisition des compétences et activités de soins avec utilisation d'outil tel que le livret d'apprentissage, le portfolio et feuille d'évaluation des compétences
- Une ou des rencontres si besoin lors de l'année entre les acteurs du C.F.A. et de l'U.F.A. et apprentis permettant de clarifier les points de difficultés et mettre en œuvre des actions d'amélioration favorisant la poursuite du parcours de l'apprenti.

L'évaluation du dispositif mis en œuvre consiste en une rencontre annuelle entre le C.F.A. et l'U.F.A. avec pour objectifs de :

- Réaliser un bilan mettant en évidence les éléments positifs et axes d'amélioration du dispositif.
- Concevoir un projet d'accompagnement permettant d'améliorer la qualité du dispositif de formation par apprentissage.

## **VI- Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situation de handicap**

La direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique, administrative, du centre de ressources documentaires, de la cellule informatique et du service logistique de l'I.F.S.M. de l'E.P.S.M. de la Somme sont engagés dans un processus d'amélioration continu d'accueil et d'aide à la réussite des apprenants en situation de handicap basée sur la Loi 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un groupe de quatre cadres de santé formateurs est formé par AGEFIPH – RHF HDF aux notions d'accessibilité et de compensation en formation adulte et sont référents handicap de la structure.

Depuis 2021, l'IFSM avec le soutien d'AGEFIPH – RHF HDF est signataire d'une **charte d'engagement**, marquant ainsi un engagement fort dans une démarche d'accessibilité continue et ainsi, développer un « *droit à la formation plus inclusif et de manière concrète et volontaire* ». En parallèle, nous avons répondu très favorablement aux critères établis par QUALIOPI dans ce domaine et enrichissons avec l'ensemble des acteurs de l'institut nos connaissances et nos compétences.

Cet engagement est annuel et est conditionné au renouvellement de notre signature pour réaliser un auto-positionnement par une réflexion globale et continue en matière d'accessibilité. Un plan de progrès est ainsi défini et évalué.

Les deux axes forts de notre démarche portent sur l'organisation d'une accessibilité pour tous et de s'adapter à chacun au travers du parcours de l'apprenant.

Un projet de déploiement d'une accessibilité pour tous est programmée pour les années à venir. Les premiers engagements ont porté sur **l'accessibilité du bâti** avec deux périodes de travaux réalisées.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment M. Hyvert ont été réalisés en 2013 /2016. Le bâtiment est construit sur un rez-de-chaussée et ne comporte pas d'étage. L'ensemble des salles est accessible à toute personne en situation de handicap.

En 2019, des travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs de mise aux normes ont été réalisés au niveau du bâtiment Raynier de l'institut. Le choix a été d'aménager l'ensemble du rez-de-chaussée et d'adapter la pédagogie au handicap.

Concernant **l'accessibilité numérique** et pédagogique, des portails numériques sont accessibles à tous les étudiants :

- ▶ MyKom pour les plannings,
  - ▶ MescoursJV pour les cours, les commandes de travail, le dépôt de certaines évaluations,
  - ▶ Le portail du Centre de Ressources Documentaires est ouvert à tous,
- Les **supports pédagogiques** sont adaptés pour tous et sont évolutifs en fonction de nouvelles recommandations.

Notre **communication externe** est dynamique et évolutive, elle tente d'encourager les personnes à solliciter les référents handicap si un besoin est identifié. Deux plateformes permettent aux personnes d'engager une démarche :

- ▶ Site internet de l'IFMS

Concernant notre **communication interne**, ces informations sont reprises dans le livret d'accueil de l'apprenant.

Concernant le **parcours de l'apprenant**, plusieurs étapes ont été mises en place :

- ▶ L'apprenant ayant des besoins spécifiques est invité à rencontrer un référent handicap dès le début de formation ou lors de celle-ci si une situation de handicap se déclare.
- ▶ La notion est mentionnée dans la trame du diagnostic pédagogique et les maquettes de suivi pédagogique.
- ▶ Un recensement est réalisé permettant ainsi d'identifier les personnes en situation de handicap.
- ▶ Une rencontre avec le référent handicap est organisée pour affiner les besoins d'aménagement individualisés pour les cours, les stages et les évaluations. Ces informations sont reportées sur une fiche de suivi des apprenants en situation de handicap.
- ▶ Le référent handicap rencontre le référent pédagogique pour envisager les possibilités d'aménagement concernant les enseignements, les évaluations et les stages.
- ▶ Chaque apprenant prend rendez-vous avec un médecin du Service de Santé Etudiante ou un médecin agréé en fonction de sa filière pour entériner un avis d'aménagement
- ▶ La demande finale est signée par les trois parties.
- ▶ Le dossier avec le consentement de l'apprenant est porté à la connaissance de la direction qui prendra la décision de l'aménagement après la présentation à la Section Compétente pour le traitement des situations pédagogiques individuelles.
- ▶ L'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap est évalué en fin d'année scolaire.
- ▶ Au cours de l'année de formation, l'apprenant sollicite le référent handicap autant de fois qu'il en a la nécessité.

De même, nous orientons notre **politique inclusive** vers le renforcement de :

- ▶ L'accessibilité (applications spécifiques)
- ▶ Le partenariat avec les médecins du Service de Santé Etudiante.
- ▶ Le partenariat avec les référents handicap des structures d'accueil en stage.

## **VII- L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours**

L'équipe pédagogique de l'I.F.M.S. de l'E.P.S.M. de la Somme a le souci d'accompagner au mieux les apprenants dans leur formation en construisant une alternance avec un partenariat fort avec les professionnels chargés de l'encadrement en stage.

Puis, tout au long de celle-ci, l'équipe s'attache à l'atteinte des objectifs pédagogiques en tenant compte pour chaque étudiant ou élève de : ses prérequis, ses expériences, son parcours de formation et de son rythme d'apprentissage, de son projet professionnel en s'appuyant sur une pédagogie différenciée.

En cas de difficultés identifiées par l'apprenant ou par l'équipe pédagogique, les formateurs élaborent des dispositifs d'aide à la réussite personnalisés visant à répondre aux besoins singuliers en vue de l'atteinte des objectifs.

Il est demandé à tout élève issu de la filière Bac Pro ASSP d'assister à l'ensemble des apprentissages en lien avec le raisonnement clinique (module 1 et module 2), ainsi qu'à l'évaluation qui sera considérée comme formative pour eux.

Les axes forts sont identifiés afin de renforcer notre dispositif : l'accompagnement pédagogique, la politique inclusive, le mentorat, la qualité des conditions de vie en formation.

Depuis 2021, l'I.F.M.S avec le soutien d'AGEFIPH – RHF HDF est signataire d'une charte d'engagement, marquant ainsi un engagement fort dans une démarche d'accessibilité continue et ainsi, développer un « droit à la formation plus inclusif et de manière concrète et volontaire ». En parallèle, nous avons répondu très favorablement aux critères établis par QUALIOPI dans ce domaine et enrichissons avec l'ensemble des acteurs de l'institut nos connaissances et nos compétences.

L'accompagnement des apprenants, futurs professionnels de santé, passe également par des propositions d'activités, dans le cadre de la qualité des conditions de vie en formation, ayant pour objectifs :

- De les aider à repérer les ressources internes et externes
- De découvrir des techniques et/ou méthodes à visée de détente et de relaxation, mais également d'expression et de libération des émotions
- De partager des moments favorisant les liens sociaux au sein des différentes promotions

## Accompagnement pédagogique

### Documents de référence :

- Point 4 « Dispositif d'accompagnement des apprenants » de l'annexe III modifiée par l'arrêté du 9 juin 2023 référentiel de formation
- Projet pédagogique 2024-2025
- Dossier d'agrément 2020.
- **1/ le dispositif d'accompagnement des apprenants** (Point 4 « Dispositif d'accompagnement des apprenants » de l'annexe III modifiée par l'arrêté du 9 juin 2023 référentiel de formation)

« L'accompagnement des apprenants s'appuie sur 3 modalités d'intervention :

- *L'accompagnement pédagogique individualisé (API) : 35 heures dans les 3 premiers mois de la formation, avec possibilité d'un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire aux élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et allégements de formation : 35 heures maximum complémentaires lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique.*
- *Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 heures (réparties tout au long de la formation),*
- *Des travaux personnels guidés(TPG) : 35 heures (réparties au sein des différents modules)*

### **2/ Le formateur référent de suivi pédagogique :**

S'appuie sur le référentiel de formation et le projet pédagogique de l'institut de formation pour :

- Analyser la situation de l'apprenant pour suivre sa progression tout au long de sa formation.
- Vérifier les acquisitions de compétences et activités de l'apprenant au regard de son parcours de formation et de son niveau de formation.
- Guider l'apprenant à formaliser des objectifs personnels d'amélioration et des moyens pour les atteindre.
- Poser un diagnostic et un plan d'actions personnalisées pour l'apprenant dans un but de progression, de professionnalisation et d'obtention du Diplôme d'Etat.
- Construire avec l'apprenant un parcours de stage personnalisé à ses besoins en collaboration avec l'équipe d'année et la coordonnatrice des stages.
- Assurer le suivi et la gestion du dossier pédagogique de l'apprenant, ainsi que le traitement des validations de stage.
- Accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel et son identité professionnelle.
- Réaliser une synthèse du parcours de formation de l'apprenant, tant sur la formation théorique et clinique afin de proposer des avis pour les instances de validation.
- Représenter l'apprenant aux commissions de validation de l'acquisition des résultats.

Après diffusion des résultats, l'apprenant est reçu par son formateur référent pour lui transmettre les éléments relatifs à la poursuite de son parcours de formation.

## **2/ Le dispositif d'aide à la réussite**

Soucieux de guider les étudiants vers la réussite, l'équipe pédagogique déploie des objectifs afin de permettre aux apprenants de devenir des professionnels responsables, réflexifs et autonomes :

- Acquérir une posture adaptée favorisant le processus de professionnalisation et de socialisation professionnelle.
- Accompagner l'apprenant à identifier ses propres méthodes de travail afin de faciliter ses capacités d'apprentissage et de mémorisation à long terme dans la formation aide-soignante (apprendre à apprendre).
- Cultiver la motivation de l'apprenant en lui permettant de se projeter dans son futur exercice infirmier.
- Acquérir une organisation de travail afin de gérer l'ensemble des sciences nouvelles, le nombre de connaissances, d'attitudes, d'habiletés à acquérir et modules à valider (réaliser un planning de travail, gérer son temps efficacement).
- Prendre conscience de l'importance de prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres.
- Transmettre les essentiels attendus en matière de connaissances et expliciter les habiletés relationnelles et techniques à travers des objectifs d'apprentissage.

Cependant, tous ces moyens proposés et mis en œuvre pour accompagner l'apprenant vers la réussite en complément ne seront jamais suffisants sans son implication et son engagement. Les formateurs cultivent l'idée que chaque apprenant est acteur de sa formation et de sa réussite.

### **2.1 Le suivi pédagogique au sein de l'institut de formation :**

- Des suivis pédagogiques individualisés
  - Un premier entretien permettant de réaliser un bilan sur les méthodes d'apprentissage afin d'identifier et/ou repérer d'éventuelles difficultés (calculs, capacité d'analyse, méthode de travail, handicap, etc. ...)
  - Des entretiens avec le / la formateur (trice) référent de suivi pédagogique pour répondre aux sollicitations singulières des apprenants exprimant des situations particulières (handicap, situations personnelles, difficultés, poursuites de la formation).
  - Construction d'un contrat pédagogique individualisé pour chaque apprenant en difficulté et/ou en situation de redoublement et en complément de formation.

### **2.2 La formation théorique au sein de l'institut de formation :**

- Les objectifs des modules d'enseignement sont construits pour répondent aux plus près des besoins de santé de la population
- De la méthodologie pour la prise de notes rapide et efficace.
- Des dispositifs d'aide à la réussite de formation proposés aux apprenants par le / la formateur (trice) adaptés à leurs besoins et / ou des difficultés éventuellement repérées.
- La traçabilité du parcours de l'apprenant et des éléments de suivi (suivis pédagogiques, visites de stage, contrats pédagogiques, ...) avec l'utilisation d'un logiciel de gestion pédagogique commun aux formateurs « Logifas ».

- L'utilisation de plateformes numériques à distance pour rendre accessible les supports de cours, les ressources documentaires, du planning des enseignements, la programmation des évaluations, du e-portfolio et la consultation des résultats.
- Des guides d'apprentissages construits pour chaque module d'apprentissage.
- Des travaux dirigés sont proposés pour préparer les apprenants aux évaluations de modules (quiz de révisions, aide à la réalisation de fiche synthèse).
- Des bilans des acquis, des évaluations formatives tout au long de la formation (évaluations des prérequis, évaluations formatives).
- Des évaluations normatives validées par la Directrice et le coordinateur pédagogique de l'institut de formation.
- Des remédiations à travers des séances de consultation de copies après chaque première session afin de repérer les axes d'amélioration pour la deuxième session. Des Travaux Dirigés et/ou des séquences de Travaux Pratiques complémentaires peuvent également être déployés entre chaque session.

### **2.3 La formation clinique au sein de l'institut de formation :**

- Un dispositif formalisé de mise en stage et de parcours de stage personnalisé dans le cadre des contraintes liées aux lieux de stage et aux exigences des référentiels mais toujours pour l'acquisition des activités et compétences nécessaires.
- Une visite de stage individualisée lors de chaque stage est réalisée par le / la formateur(trice) accompagné si possible d'un professionnel responsable de l'encadrement en stage.
- Des présentations de démarche clinique sont demandés lors de chaque stage permettant au formateur(trice) lors des visites de guider chaque apprenant à acquérir un raisonnement clinique et d'élaborer un projet de soins.
- Un compte rendu de visite de stage formalisé est rédigé et tracé dans le dossier pédagogique numérique « Logifas ».
- Un suivi des acquisitions de compétences et d'activités en stage individualisé est réalisé par le / la formateur(trice) référent du suivi pédagogique.
- Des préparations de stage permettant à l'apprenant d'identifier les compétences à acquérir, mobiliser ou consolider au regard de son parcours, de la spécificité du lieu de stage et des attentes relatives à son niveau de formation.
- Des exploitations de stages sont réalisés permettant aux apprenants d'exprimer leur ressentis, de dresser un bilan de leurs acquisitions et de réaliser des analyses de pratiques professionnelles en vue d'améliorer ses pratiques et de porter un regard critique sur leur posture professionnelle.
- Des ateliers de travaux pratiques et/ou pratiques simulés sont réalisés à l'institut pour préparer au mieux les apprenants aux activités de soins prévalentes rencontrées lors des stages.

## La qualité des conditions de vie en formation

Ce projet se base sur un constat de « Mal-être » des étudiants(es) en Soins infirmiers<sup>1</sup> et sur le rapport du Dr Donata MARRA<sup>2</sup>, commandé par le Ministère des Solidarités et de la Santé, publié le 03 avril 2018.

**« Tous les étudiants / élèves peuvent être en difficulté, même les plus brillants d'entre eux et les difficultés sont souvent plurifactorielles ».**

- Précarité financière Santé physique et psychologique dégradées
- Sensations de discriminations et de maltraitance sur les lieux de stage

Par ailleurs, l'enquête réalisée en 2022, intitulée « Nous soignerons demain : le bien être des ESI, parlons-en ! », met en lumière l'absence d'amélioration des conditions de formation des ESI. En effet, malgré les scandales de l'opinion publique ; la crise sanitaire liée notamment à la COVID 19 a participé à l'accentuation des problématiques préalablement identifiées et dénoncées.

Les éléments relevés dans cette enquête sont partagés au sein de notre institut de formation, à savoir :

- Un pourcentage non négligeable d'étudiants doivent auto-financer leur formation
- Il est observé une dégradation de la santé physique et psychique liée à une gestion particulièrement contraignante de diverses obligations (temps de formation, job étudiant, obligations financières...) à l'origine de stress, troubles du sommeil et grandes difficultés à maintenir une activité physique.

Dans le cadre de l'accompagnement à la réussite, et les valeurs humaines partagées par l'ensemble de l'équipe de l'IFSI de l'E.P.S.M. de la Somme, un projet « Qualité de vie en formation » a été initié en 2021 avec le soutien de la MGEN.

En lien avec la sélection via Parcoursup, l'I.F.M.S. propose à compter de septembre 2022, un foyer composé de 10 chambres simples et d'un studio permettant aux étudiants éloignés de leur domicile de bénéficier d'une location au plus près du lieu de formation et des lieux de stage.

De nouveaux partenariats ont permis le déploiement à compter de l'année 2022-2023, de nouvelles activités répondant aux besoins et aux attentes des apprenants, au regard du questionnaire adressé aux étudiants infirmiers de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année en Juin 2022. Par ailleurs, l'ouverture de l'IFAS en septembre 2022 a constitué un nouvel axe de ce projet.

La pérennisation de ce projet a été entériné suite à la section de vie étudiante du 17 Mai 2023, qui a mis en exergue la demande des apprenants de continuer à bénéficier de propositions d'activités physiques et sportives et culturelles. Une demi-journée d'intégration va également être co-organisée par les étudiants de 3<sup>ème</sup> année promotion 2021-2024, auprès des différentes promotions, le Jeudi 14 septembre 2023 matin

### **PUBLIC CONCERNE :**

- Etudiants volontaires de L1, L2, L3 et IFAS

### **OBJECTIFS COMMUNS A TOUTE FORMATION IFSI / IFAS :**

- Promotion et prévention de la santé physique et psychique des apprenants en formation des

<sup>1</sup> Dossier de Presse Septembre 2017 – Mal-être des étudiants(es) en soins infirmiers : il est temps d'agir – FNESI [www.fnesi.org](http://www.fnesi.org)

<sup>2</sup> Rapport sur « la Qualité de vie des étudiants en santé » du Dr Donata Marra publié le 03.04.18 <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Dossier de presse, Enquête Bien Etre « Nous soignerons Demain », FNESI, 2022

métiers de la santé.

- Développer la cohésion de groupe et renforcer le sentiment d'appartenance

#### **INTERETS :**

- L1 :
  - Pratiquer une activité physique à titre gratuit
  - Découverte de techniques de relaxation pour la pratique professionnelle soit à visée individuelle (apprendre à prendre de soi pour mieux prendre soin des autres)
  - Aide à la gestion du stress
  - Accompagnement et soutien par ses pairs
- L2 :
  - Pratiquer une activité physique à titre gratuit
  - Aide à la gestion du stress Découverte de techniques de relaxation pour la pratique professionnelle soit à visée individuelle (apprendre à prendre de soi pour mieux prendre soin des autres)
  - Aide à la prise de conscience des responsabilités professionnelles Accompagnement face aux attentes du niveau de compétences et d'exigence professionnelle
  - Accompagnement et soutien par ses pairs
- L3 :
  - Pratiquer une activité physique à titre gratuit
  - Aide à la gestion du stress
  - Accompagnement face aux attentes du niveau de compétences et d'exigence professionnelle
  - Aide à la projection personnelle et professionnelle
  - Aide à la prise de conscience des responsabilités
  - Découverte de techniques de relaxation pour la pratique professionnelle soit à visée individuelle
- IFAS :
  - Pratiquer une activité physique à titre gratuit
  - Découverte de techniques de relaxation pour la pratique professionnelle soit à visée individuelle (apprendre à prendre de soi pour mieux prendre soin des autres)
  - Aide à la gestion du stress

#### **PARTENARIAT :**

Afin d'envisager la poursuite et la pérennisation de ce projet pour l'année 2023 – 2024, nous avons rencontré les différents partenaires, en mai et juin 2023 :

- Création et aménagement d'un espace de détente et activité physique et sportive (H.EY) : projet ADOSEN
- **MGEN** : continuité du projet « Ateliers Bien Etre », en accès libre, au Foyer H.EY, avec le soutien de Mme **BILLOT Florence** correspondante chargée d'affaires mutualistes régionale : [FBILLOT@mgen.fr](mailto:FBILLOT@mgen.fr)
- **MACSF** : Mme THERRIBOUT Marie
- **COMEDIE DE PICARDIE** : Mme RAOULT, chargée des relations publiques : [relationspubliques@comdepic.com](mailto:relationspubliques@comdepic.com)
- **Association sportive EPMS Somme** : **O. ROUSSEAU**, Président et **E. DABOVAL**, secrétaire

- [o.rousseau@epsm-somme.fr](mailto:o.rousseau@epsm-somme.fr)
- [e.daboval@epm-somme.fr](mailto:e.daboval@epm-somme.fr)
- **MNH** : Mr **RAVAT**, Responsable régional « relations établissements »
  - [herve.ravat@mnh.fr](mailto:herve.ravat@mnh.fr)
  - 06.74.98.09.69

Mr **VUIDEPOT**, coordinateur promotion de la santé

- [nicolas.vuidepot@mnh.fr](mailto:nicolas.vuidepot@mnh.fr)
- 06.32.98.63.44
- **CPAM de la Somme** : Mme **BAILLEUL Stéphanie**
  - [stephanie.bailleul@assurance-maladie.fr](mailto:stephanie.bailleul@assurance-maladie.fr)
- Concernant les étudiants étrangers et L1 / IFAS, **Christine LEBORGNE et Betty RENAUX** :
  - [christine.leborgne@assurance-maladie.fr](mailto:christine.leborgne@assurance-maladie.fr)
  - [betty.renaux@assurance-maladie.fr](mailto:betty.renaux@assurance-maladie.fr)
- **UPJV Activités sportives**/Directeur SUAPS : Mr **DUBUS Julien**
  - [julien.dubus@u-picardie.fr](mailto:julien.dubus@u-picardie.fr)

**COMMUNICATION :**

- Panneau affichage hall IFSI (infos + inscription ateliers)
- Bandeau déroulant numérique
- Présentation projet QVF aux différentes promotions lors des pré-rentrée et rentrée, en section Vie étudiante et ICOGI

**Projet Qualité des Conditions de Vie en Formation 2024-2025**

**PROJET ELABORE ET MIS EN ŒUVRE PAR  
MME ASTRID GILLE-ALLHEILY & DEMETER LEPINOY**

PARTENAIRES	ACTIVITES PROPOSEES	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ATELIERS
UPJV	- SUAPS	Inscription UPJV avec adresse mail et carte d'étudiant	Gratuité
	- ESCAPE GAME « JANUS »	Inscription individuelle sur EPIONE Hors période de stage, - Hors TD, - Hors évaluation - Justificatif d'absence : capture d'écran de l'inscription sur EPIONE	Gratuité
IFMS : Equipment mis à disposition 2025	- Atelier détente/activité physique et sportive	Accès libre et gratuit. Salle H.EY Utiliser budget réservé pour PASSION SPORT (cf année 2023-2024) /Lien avec projet ADOSEN, pour l'achat de : - 4 tapis de sol (40 euros) - 1 espalier (160 euros) - 1 table de ping pong (329 euros) + raquettes (2 lots de 2 raquettes + 2 x 3 balles : 20 euros)	549 euros
W.WACHTER : EPSM de la Somme	- SOPHROLOGIE en groupe	8 étudiants max <b>20 séances /an</b> : 20 x 27 euros	Mardis 24/09, 01, 08, 15/10 05, 12, 19, 26/11 03, 10/12 <b>17h15-18h15</b> 540 euros
Association sportive EPMS Somme	- Tennis de table	Nombre illimité/sur inscription	Année scolaire Mardis et Jeudis à partir de 16h30 Cotisation annuelle : 12 euros
MGEN Mme BILLOT Florence	- Ateliers Bien Etre	- Dates à définir, au foyer Henri Ey, en accès libre et ouvert aux 4 promotions - Type d'activités à définir	
MACSF Mme TERRIBOUT Marie	- Ateliers bien-être	- <b>18/09 (IFAS, L1 et L3) et 12/11/2024 (IFAS, L1 et L2) de 11h45 à 14h15</b> - Au foyer Henri Ey, en accès libre et ouvert aux 4 promotions - Tapis massants x 2 + masseur cervical : Salle annexe TD2 - Luminothérapie et stand vitaminé : Salle adossée à la salle de restauration	

MNH Visuel communication demandé	8h30 -9h : Accueil – « petit déjeuner » - et lancement de journée : Direction de l'institut, partenaires MNH & formateurs (Amphi IFSI) 12h45-14h15 : PAUSE DEJEUNER 16h15-16h45 : Debriefing 16h45-17h15 : Remise des prix, tombola	
	<p>« Village prévention santé »</p> <p><b>Présence obligatoire</b> (Promo en 1/6)</p> <p>9h-9h45 : 1<sup>er</sup> atelier 10h-10h45 : 2<sup>e</sup> atelier 11h-11h45 : 3<sup>e</sup> atelier 12h-12h45 : 4<sup>e</sup> atelier 14h15-15h : 5<sup>e</sup> atelier 15h15-16h : 6<sup>e</sup> atelier 16h-16h15 : Pause</p> <p>Promotion entière L2</p> <p>04/12/2024</p>	<p>1 journée 6 ateliers (45 minutes chacun) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Santé publique</b> : Quizz</li> <li>- <b>Nutrition</b> : exposition posters, Quizz, Stepper</li> <li>- <b>Conduites addictives / Alcool</b> : simulateur d'ébriété</li> <li>- <b>Sexualité</b> : exposition posters &amp; débat</li> <li>- <b>Addictions &amp; Contre – Addictions</b> : Concours d'affiches</li> <li>- <b>Emotions et sommeil</b> : Sensosphère, coussin sensoriel et triptyques</li> </ul>
	<p>16h15-16h45 : clôture de la journée (Amphi IFSI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Débriefing ressenti de la journée</li> <li>- Lot collectif pour le travail des ateliers</li> <li>- Tombola</li> </ul> <p>16h45-17h15 : Remise des prix pour la meilleure affiche</p>	

CPAM	Présentation générique des offres d'accès aux droits CPAM et inclusion numérique (AMELI) <b>Présence obligatoire</b>  Etude situations individuelles	L1 : Jeudi 26/09/24 de 10h45 à 12h45 IFAS : Jeudi 5/12/24 de 8h30 à 10h30	
COMEDIE DE PICARDIE	Présentation de la saison avec tarif étudiant pour les spectacles	Toutes les promotions IFSI & IFAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Présentation de la saison :</b> 11/09/2024 sur pause déjeuner</li> </ul>
Projet ADOSEN	A reconduire en avril 2025 en s'appuyant sur l'initiation de l'aménagement d'une salle à H.EY et réponse mi-juin 2025.		

## **VIII- La planification de l'alternance** Cf. document n°1

Le dispositif de formation repose sur le modèle d'une alternance intégrative associant des périodes de formation théorique à des périodes de formation clinique au sein de nos différents lieux de stage situés au sein de notre territoire. Ce modèle d'alternance favorise le phénomène de la boucle de l'apprentissage en offrant ainsi aux étudiants la possibilité de transférer en situation les savoirs enseignés en institut mais aussi d'intégrer de nouveaux savoirs n'ayant pas encore été enseignés en institut.

Depuis de nombreuses années, l'I.F.M.S. de l'E.P.S.M. de la Somme planifie cette alternance en collaboration avec l'Institut de Formation du CHU Amiens Picardie afin de permettre une répartition équitable des lieux de stage et de prévenir au mieux le risque d'encombrement des stagiaires sur les différents lieux de stage. Chaque année, cette planification fait l'objet d'une évaluation dans le but d'y apporter des améliorations répondant aux besoins des instituts et des établissements d'accueil.

## **IX- La liste des lieux de stage et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires** Cf. document n°2

En 2024/2025, 3231 places de stage ont été négociées avec les différents lieux de stage pour permettre aux apprenants de l'I.F.M.S. de l'E.P.S.M. de la Somme de réaliser un parcours de stage répondant aux exigences du référentiel et à l'élaboration d'un parcours personnalisé lié à leur projet professionnel.

## **X- Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil**

La formation initiale Aide-soignante en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

Quatre périodes de stage sont à réaliser en milieu professionnel. Les stages sont indispensables à l'apprenant car ils favorisent l'immersion dans la réalité du métier. Ils permettent une alternance intégrative avec le transfert et l'ajustement des savoirs. Le formateur référent s'appuie sur cette alternance intégrative pour construire le dispositif pédagogique et optimiser la progression des élèves aide-soignant.

Les visites de stage individuelles sont centrées sur l'apprentissage de l'élève. Le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve.

Ces entretiens permettent l'élaboration d'un dossier pédagogique individualisé et un bilan complet, servant de base concrète de travail et d'évolution.

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

La feuille d'horaire de stage est analysée par le formateur référent et la secrétaire afin de confirmer le présentiel en stage.

Les places de stage sont référencées par la coordinatrice de stage. Le parcours de stage de l'élève est établi en cohérence avec le référentiel de formation. Il y aura une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend.

Un portfolio rempli par l'élève contribue à évaluer la progression de l'élève et l'acquisition de ses compétences en stage « *chaque bloc de compétences est évaluée pendant les périodes de formation réalisées en milieu professionnel.* »

Le référent de suivi pédagogique de l'élève suit le parcours de l'élève et adapte son suivi en fonction de sa progression et l'acquisition des compétences.

La formation Aide-soignante par la voie de l'apprentissage en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures pour les stages « classiques » et une période de stage « employeur ». La durée totale de formation en apprentissage est de 18 mois pour les parcours complets et de 12 mois pour les parcours allégés type ASSP (soit l'équivalent de 6 mois de stage « employeur »).

Quatre périodes de stage sont à réaliser en milieu professionnel. Les stages sont indispensables à l'apprenant car ils favorisent l'immersion dans la réalité du métier. Ils permettent une alternance intégrative avec le transfert et l'ajustement des savoirs. Le formateur référent s'appuie sur cette alternance intégrative pour construire le dispositif pédagogique et optimiser la progression des élèves aide-soignant.

Ses stages se réalisent en dehors de la période de stage « employeur »

Les visites de stage individuelles sont centrées sur l'apprentissage de l'élève. Le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve.

Ces entretiens permettent l'élaboration d'un dossier pédagogique individualisé et un bilan complet, servant de base concrète de travail et d'évolution.

- Période A de 5 semaines possible chez l'employeur
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au sein de la structure « employeur », permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

La feuille d'horaire de stage est analysée par le formateur référent et la secrétaire afin de confirmer le présentiel en stage.

Les places de stage, pour les 2 stages en structures extérieures, sont référencées par la coordinatrice de stage. Le parcours de stage de l'élève est établi en cohérence avec le référentiel de formation. Il y aura une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend.

Un portfolio rempli par l'élève contribue à évaluer la progression de l'élève et l'acquisition de ses compétences en stage « *chaque bloc de compétences est évaluée pendant les périodes de formation réalisées en milieu professionnel.* »

Le référent de suivi pédagogique de l'élève suit le parcours de l'élève et adapte son suivi en fonction de sa progression et l'acquisition des compétences tout en respectant les accords fixés avec le maître d'apprentissage.

Depuis 2009, l'I.F.M.S. de l'E.P.S.M. de la Somme collabore avec les différents établissements accueillants les apprenants afin de proposer un dispositif d'encadrement favorisant la réflexion en stage et l'acquisition des compétences et activités de soins inhérentes à l'exercice de la profession d'infirmier(e) ou d'aide-soignant.

Dans le contexte de cette collaboration, l'I.F.M.S. de l'E.P.S.M. de la Somme a élaboré un processus de formation clinique décliné en 6 sous processus lors des semestres 1 à 6 :

- Processus d'affectation en stage
- Processus de préparation au stage
- Processus de visite de stage
- Processus d'exploitation de stage
- Processus d'analyse de situation
- Processus de validation de stage

Afin de favoriser les échanges entre l'institut et les lieux de stage, l'institut dispose d'une coordinatrice de stage et de formateurs référents de lieux de stage.

La coordinatrice de stage a notamment pour missions de :

- Réaliser le recensement des places de stage,
- Organiser les affectations de stage où participent le coordinateur pédagogique et les formateurs référents de suivi pédagogique,
- Assurer la gestion des documents relatifs au stage (feuille de stage, feuille de présence en stage, conventions de stage, courriers d'affectation en stage, ...)
- Prospecter de nouvelles place de stage,
- Réaliser et d'analyser la satisfaction des lieux de stage et des étudiants après les stages
- Présenter un bilan des stages lors de l'I.C.O.G.I.
- Alerter la direction de l'I.F.M.S. sur des situations spécifiques de stage.

Les formateurs(trices) référents de stage ont pour missions de :

- Accompagner les responsables de stage dans l'élaboration du projet d'accueil et d'encadrement de stage, facteurs de stage qualifiant,
- Echanger avec les responsables de stage afin de conseiller des solutions liées à l'accueil ou l'encadrement,
- Alerter la direction de l'I.F.M.S. sur des situations spécifiques de stage.

Dans le cadre de l'accompagnement en stage, les formateurs réalisent des visites de stage lors de chaque stage réalisé par les apprenants. Les formateurs peuvent alors s'entretenir avec le responsable de stage, les tuteurs et / ou encadrants de proximité sur la progression de l'apprenant dans le but de déterminer les axes d'amélioration de ce dernier. Ces visites de stage font systématiquement l'objet d'un compte-rendu porté à la connaissance de l'apprenant. En cas de difficultés spécifiques rencontrées par l'apprenant, un rapport circonstancié faisant état de faits spécifiques tels que des difficultés, voire de dangerosité dans la réalisation des soins ou encore de comportements inadaptés à la pratique soignante peuvent alors être transmis à l'institut afin que ces faits soient ensuite analysés et traités.

Afin de tracer les échanges entre l'institut et lieux de stage, les différents acteurs disposent de plusieurs outils de communication tels que :

- Lettre d'affectation de stage informant de l'arrivée d'un apprenant sur le lieu de stage,
- Portfolio de l'apprenant permettant de retracer le parcours et la progression en stage,
- La feuille d'évaluation des compétences en stage permettant de visualiser la progression de l'apprenant,
- Le feuille de présence en stage permettant d'évaluer le nombre d'heures réalisées en stage

De même, afin de renforcer la qualité de l'accueil et de l'encadrement en stage, l'I.F.M.S. propose aux professionnels des établissements de réaliser une action de formation de continue d'une durée de 4 jours centrée sur l'accueil et l'encadrement des étudiants ou élèves en stage. Lors de ces journées, les professionnels peuvent livrer leurs interrogations et problématiques liées aux stages et identifier des

pistes de solutions avec l'équipe de formateurs pilotant la formation. Des évaluations en début, en milieu et en fin de formation sont réalisées afin de mesurer le degré de satisfaction et d'atteinte des objectifs par les stagiaires. Chacun d'entre eux se voit remettre une attestation de réalisation de la formation à l'issue des 4 jours.

## **XI- Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les étudiants ou élèves**

En lien avec la démarche d'amélioration continue de son offre de formation et son inscription dans le processus de certification Qualiopi, l'I.F.M.S. de l'EPSM de la Somme interroge l'ensemble des étudiants et ou apprentis (Etudiant ou élève réalisant un parcours classique et Etudiant ou élève réalisant dans le cadre de l'apprentissage) sur la qualité des lieux de stage.

Pour cela, la coordinatrice des stages de l'institut a élaboré et fait validé en réunion plénière un questionnaire permettant d'évaluer :

- La qualité de l'accueil en stage,
- La présence d'un tuteur de stage,
- La qualité du processus d'encadrement en stage,
- La réalisation d'un bilan intermédiaire en présence de l'étudiant lors du stage,
- L'identification par l'étudiant des axes de progression issus du bilan intermédiaire,
- La réalisation d'un bilan final en présence de l'étudiant en fin de stage,
- La qualité de la visite de stage réalisée par un formateur de l'institut.

### Quelques chiffres / année 2024/2025

Stage Aide-soignant A : cf. document 3

Stage Aide-soignant B : cf. document 4

L'exploitation des données recueillies après interrogation des apprenants permet d'identifier les éléments de difficultés potentiellement récurrents et ainsi de proposer un plan d'actions d'améliorations.

Ces différents éléments relatifs aux modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage font par ailleurs l'objet d'une présentation par la coordinatrice des stages lors l'Instance Compétente pour les Orientations générales de l'institut.

## **XII- Les prestations offertes à la vie étudiante**

L'institut de formation a une politique de bien être en formation qui touche l'ensemble des apprenants.

Divers ateliers sont proposés de façon gratuite, sur inscription aux élèves aides-soignants : renforcement musculaire, le mois sans tabac en novembre, théâtre.

D'autres ateliers tels que la sophrologie et le travail sur l'expression de besoins et de émotions sont initiés en préparation de stage mais aussi en retour de stage. Ces ateliers sont animés par les formatrices de la formation AS.

De même en amont de la prise de poste il est présenté aux apprenants différentes techniques de prise en soins psychocorporelles, à l'issue de la présentation une séquence de soin est proposée au choix pour chaque élève. Cette prise en soins a pour objectif de travailler sur les ressentis propre de l'élève.

### **XIII- Les indicateurs d'évaluation du projet**

Afin d'évaluer la qualité de son projet, l'I.F.M.S. de l'E.P.S.M. de la Somme s'appuie sur les indicateurs suivants :

Rappel :

Quota formation initiale de l'I.F.A.S. de l'E.P.S.M. de la Somme : 15 élèves

- Le taux de recommandation de l'institut,
- Le taux de ses effectifs lors de chaque rentrée,
- Le taux annuel d'interruptions de formation,
- Le taux de réussite aux évaluations de modules d'enseignements,
- Les bilans des modules d'enseignements
- Le taux de diplomation au diplôme d'Etat,
- Le taux de satisfaction employeurs
- La certification Qualiopi

#### Quelques chiffres

Année	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Taux de recommandation de l'institut	100%	100%	en attente
Taux de ses effectifs lors de chaque rentrée	100%	100%	100%
Taux annuel d'interruptions de formation ou nombre d'interruption de formation	6.6% 1 interruption	6.6% 1 interruption	0%
Taux de diplomation au diplôme d'Etat	100%	93%	en attente
Taux de satisfaction employeurs	100%	100%	en attente

#### Analyse / Effectifs lors de chaque rentrée :

Depuis son ouverture en septembre 2022, l'I.F.A.S. de l'E.P.S.M. de la Somme a atteint le quota de 15 élèves admis en formation à l'issue de l'épreuve de sélection. L'atteinte de ce quota peut être mis en miroir avec le nombre d'inscrits à l'épreuve de sélection, le nombre de candidats reçus et la moyenne des candidats reçus qui n'ont cessé de croître depuis juin 2022,

Année	candidats inscrits	Candidats reçus	Moyenne des candidats reçus
2022	36	25	14.64/20
2023	48	21	16.76/20
2024	54	27	16.90/20

#### Analyse / taux de recommandation

Les différentes enquêtes menées auprès des employeurs et des élèves ayant réalisés leur formation au sein de notre institut montre un taux de recommandation à 100%.

#### Analyse / taux d'interruption de formation

Ce dernier reste faible et stable, à hauteur de 6%, soit 1 élève ayant réalisé une interruption en 2022 / 2023 et 2023 / 2024.

#### Analyse / taux de diplomation

Depuis son ouverture, le taux de diplomation est en moyenne de 96.5 %. 1 élève n'ayant pas été présentée à la session de jury de juillet 2024, a bénéficié d'un parcours complémentaire lui permettant d'obtenir son diplôme à la session de mars 2025.

#### Conclusion

Le croisement des différents indicateurs révèle un projet cohérent, efficient et qualitatif au regard du dispositif de formation mis en œuvre et reconnu par l'obtention sans réserve de la certification Qualiopi.

## Alternance formation classique et apprentissage

## Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	
Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2
	4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 – Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement de informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/ gestion des risques	Module 10 – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

## Répartition des modules d'enseignement

<b>Modules</b>	<b>Intitulé d'UE</b>	<b>Nombres d'heures</b>	<b>Responsabilités</b>	
			<b>Responsable</b>	<b>Suppléant</b>
1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147h	J. DUFRESNES	A-S HULIN
2	Repérage et prévention des situations à risque	21 h	J. DUFRESNES	A-S HULIN
3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h	J. DUFRESNES	A-S HULIN
4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h	A-S HULIN	J. DUFRESNES
5	Accompagnement de la personne aidée	35 h	A-S HULIN	J. DUFRESNES
6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h	J. DUFRESNES	A-S HULIN
7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	A-S HULIN	J. DUFRESNES
8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	A-S HULIN	J. DUFRESNES
9	Traitement des informations	35 h	J. DUFRESNES	A-S HULIN
10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70h	A-S HULIN	J. DUFRESNES
<b>Total</b>			<b>770h</b>	

## Le dispositif d'évaluation

	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	BLOC 5					
Intitulé	Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en temps compte du lieu et des situations d'interventions	Travail en équipes pluriprofessionnelles et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques					
module	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10
Modalités d'évaluation référentiel	Etude de situation , évaluation des compétences en milieu professionnel	Etude de situation , évaluation des compétences en milieu professionnel	Pratique simulée	Etude de situation relationnelle en pratique simulée	Etude de situation relationnelle en pratique simulée	Evaluation d'une situation d'hygiène en milieu professionnel	Evaluation d'une situation d'hygiène en milieu professionnel	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
Evaluation	Situation issue du stage période B Présentation orale	Analyse de situation et question de connaissances Durée 1h	Analyse de situation tirée au sort pour la pratique simulée Sur convocation individuelle	Analyse de situation issue du terrain	ECOS + analyse d'une situation de soins lors du stage période A	Présentation macroréseau en groupe + transmission ciblée individuelle à la MAS	Analyse de situation individuelle	Présentation macroréseau en groupe + transmission ciblée individuelle à la MAS	Présentation macroréseau en groupe + transmission ciblée individuelle à la MAS	Analyse de situation individuelle
Date session 1	du 19 au 23/01/26	19/12/25 09h - 10h	09/02/26 09h - 10h30	10/12/25 Matin	20/05/26 Journée	20/04/26 Après-midi	10/11/25 (rendu dossier) et semaine du 17/11/25 (ECOS)	10/11/25 (rendu dossier)	10/11/25 (rendu dossier)	26/05/26 09h-10h30
Date session 2	Du 26 au 30/01/2	15/01/26 09h-10h	23/02/26 09h - 10h30	17/12/25 Matin	04/06/26 Journée	04/05/26 Après-midi	03/12/25 Après-midi (ECOS + rendu dossier)	03/12/25 Après-midi (ECOS + rendu dossier)	09/06/26 18/05/26	09/06/26 09h-10h30